



Conseiller chauffage de type 2

Electrotechnique - Chauffage

Continue

Durée

36h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Cette formation répond à l'obligation définie dans les arrêtés du Gouvernement Wallon du 18 juin 2009, du 28 avril 2011 et du 15 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique.

La directive européenne initiale sur la performance énergétique des bâtiments (2002/94/UE) a été remplacée par une directive communément appelée « Recast PEB » (2010/31/UE). Cette dernière impose une adaptation du contenu de l'inspection périodique.

L'inspection périodique comprend, dorénavant, le diagnostic chauffage.

Objectif



La finalité est d'amener l'auditeur à effectuer l'audit et la réception d'une chaudière afin d'être en adéquation avec la législation en vigueur.

Compétences acquises

Etre en mesure d'effectuer les réceptions et des diagnostics de chauffage des nouvelles installations en fonction de la législation en vigueur.



Programme

1) Le diagnostic des systèmes de chauffage de type 2

- Les fonctionnalités du logiciel « Audit H100 »
- Les données nécessaires pour réaliser un diagnostic
- Données pour la certification RBC et pour la certification en RW
- Créer le rapport de diagnostic avec le logiciel « Audit H100 »
- Modifier un dossier avec le logiciel « Audit H100 »
- Traitement des cas particuliers avec le logiciel
- Exemples de diagnostics traités

2) Module réglementaire

- Les enjeux énergétiques et environnementaux
- L'ordonnance PEB
- La réglementation chauffage PEB
- Les permis d'environnement et les installations de chauffage

3) La réception des systèmes de chauffage de type 2

- Les missions du conseiller chauffage PEB
- Orifices de mesure de combustion
- Exigences relatives à la combustion et à l'émission des chaudières
- Exigences relatives à la note de dimensionnement des chaudières
- Exigence relative à la modulation de puissance des brûleurs de chaudière
- Tirage de la cheminée
- Ventilation du local de chauffe
- Étanchéité du système d'évacuation des gaz de combustion et d'amenée d'air
- Exigence relative au calorifugeage des conduits et accessoires des systèmes de chauffe



Exigences relatives au partitionnement

Exigence relative à la régulation des systèmes de chauffage

Tenue d'un carnet de bord

Exigences relatives aux comptages et à l'apport d'air neuf

Tenue d'une comptabilité énergétique

Données complémentaires demandées au bénéfice des certificateurs

Déclaration de conformité de l'attestation de réception

Les défauts et les mesures à prendre

Remplir la feuille de route

Réalisation des orifices de mesure

4) Techniques de mesures sur les chaudières

5) Evaluation





Les Isnes - G2

Rue Saucin, 70 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 72 84 05

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Formulaire d'inscription

Bon à savoir

Possibilités de paiement : par virement, avec des chèques formation, en espèce

Plus d'informations sur : www.formatpme.be (<http://formatpme.be/>)

Pour toute demande de renseignements, nous vous invitons à contacter notre secrétariat par téléphone au 081/728 405

